

## Compte rendu de séance

### Séance du 17 Février 2020

L'an 2020, le 17 Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil, sous la présidence de Dominique DERUISSEAUX, Maire.

**Présents** : M. Dominique DERUISSEAUX, Maire, Mmes : Céline AUBRY, Christine CROUCHET, Claudine DEVIGNE, Cathy POLITO, Stéphanie SCHOUMAKER, Florence SMEULDERS, MM : Michel DELVAUX, Francis LAMBINET, Pascal LATHUIN, Jean-Pierre LOUIS, Gilles MICHEL, Laurent RENAUX.

**Absent excusé** : M. Sébastien GIRARD qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre LOUIS.

**Absente** : Mme Valérie LEMAIRE-LALOUBÈRE.

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

**Date de la convocation** : 10/02/2020

**Date d'affichage** : 10/02/2020

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en PREFECTURE DES ARDENNES

le : 21/02/2020

et publication ou notification

du : 21/02/2020

**A été nommé(e) secrétaire** : Madame Cathy POLITO

#### **Objet(s) des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - 2020\_001

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 - 2020\_002

AFFECTATION DES RESULTATS - 2020\_003

PROPOSITION D'ACHAT D'UN BÂTIMENT COMMUNAL - 2020\_004

CREATION D'EMPLOI - 2020\_005

PROLONGATION D'AUTORISATION RELATIVE A L'EMETTEUR TNT - 2020\_006

#### **APPROBATION DE LA SÉANCE DU 2 DECEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal approuve unanimement le compte rendu de la séance du 2 décembre 2019.

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 réf : 2020\_001

Monsieur Francis LAMBINET, 1er adjoint, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2019 du budget principal de la Commune :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :	814 296.67 euros
Recettes :	977 135.87 euros
Résultat de fonctionnement reporté :	482 052.35 euros
<b>Résultat de clôture 2019 :</b>	<b>644 891.55 euros</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :	1 372 024.25 euros
Recettes :	1 065 813.85 euros
Déficit investissement reporté :	2 590.30 euros
<b>Résultat de clôture 2019 :</b>	<b>- 308 800.70 euros</b>

Restes à réaliser reportés sur 2020 :

Dépenses	- 393 493.59 euros
Recettes	+ 221 867.00 euros

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, ordonnateur, quitte la salle tandis que Monsieur Francis LAMBINET, 1er adjoint, invite le Conseil Municipal à approuver les comptes présentés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2019 du budget général de la Commune.

### VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 réf : 2020\_002

Vu le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière ayant repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et ayant procédé à toutes les opérations d'ordre passées dans ses écritures,

Considérant que les écritures du compte de gestion de l'exercice 2019 sont identiques à celles du compte administratif 2019 de la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2019.

### AFFECTATION DES RÉSULTATS réf : 2020\_003

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, le Conseil Municipal, constatant que les résultats présentent :

• un excédent de fonctionnement de clôture de	644 891.55 euros
• un déficit d'investissement de clôture de	308 800.70 euros
• un reste à réaliser en dépenses de	393 493.59 euros
• un reste à réaliser en recettes de	221 867.00 euros

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

Affectation au déficit d'investissement reporté (ligne 001) :	308 800.70 euros
Affectation au 1068 en couverture du déficit d'investissement :	480 427.29 euros
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) :	164 464.26 euros

### **PROPOSITION D'ACHAT D'UN BÂTIMENT COMMUNAL réf : 2020\_004**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'une proposition par Monsieur Stéphane JOUART pour l'acquisition d'un bâtiment communal situé près des ateliers municipaux.

Monsieur JOUART loue ce local à la commune depuis le 1<sup>er</sup> mai 2016.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DÉCIDE de faire une proposition d'achat à Monsieur JOUART

### **CRÉATION D'EMPLOI réf : 2020\_005**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et incomplet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'Assemblée de créer un poste au grade de brigadier-chef principal à temps complet pour l'avancement de grade de Monsieur Patrick TISSERANT brigadier actuellement en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- ACCEPTE la création d'un poste au grade de brigadier-chef principal à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> mai 2020.
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget 2020.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

### **PROLONGATION D'AUTORISATION RELATIVE À L'ÉMETTEUR TNT réf : 2020\_006**

L'autorisation délivrée par le CSA dont la commune dispose pour l'émetteur TNT, arrive à échéance le 14 septembre 2020.

Afin de pouvoir procéder à leur prolongation, le Conseil Municipal doit délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- Il est donné pouvoir à Monsieur le Maire afin d'entreprendre toute démarche auprès du CSA afin de procéder à la prolongation de l'autorisation relative à l'émetteur opéré par la collectivité pour la diffusion des multiplex R1, R2, R3, R4, R6 et R7.

### **Questions diverses :**

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Marie-Claude SÉRÉ qui demande à bénéficier d'une location gratuite de la salle des fêtes pour le baptême de sa petite fille.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à cette requête.

Après avoir remercié l'Assemblée, Monsieur le Maire lève la séance à 20h40.

En mairie, le 20 février 2020  
Le Maire  
Dominique DERUISSÉ

